



SNUipp - FSU



P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

DÉPOSÉ LE 5/11/2007

SNUipp-FSU 38,
Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2

tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>



Mardi 20 novembre 2007 la Fonction publique et l'Éducation nationale en grève et dans la rue à l'appel de CGT, CFDT, CFTC, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La mobilisation du 18 octobre dernier a été un réel succès. Cette grève a démontré la colère et la détermination des collègues à lutter contre les attaques gouvernementales non seulement sur l'école, les services publics, mais sur tout notre système de solidarité (lire page 2 l'article « éclairant » de Denis Kessler, ancien vice-président du Medef).

Il est nécessaire maintenant, en prenant appui sur cette mobilisation de construire une action durable et encore plus fédératrice.

Nous, enseignants, conscients de notre rôle primordial dans la construction d'une société solidaire, ne pouvons rester muets face aux agressions répétées contre l'école publique et notre métier.

La suppression de postes, la perte de notre pouvoir d'achat, le mépris envers notre profession (ah, ces privilégiés !) sont autant d'attaques pour nous faire courber l'échine et d'excuses pour démanteler le service public d'éducation. Nous exigeons une politique de l'Education nationale résolument tournée vers la réussite de tous les élèves, permettant à chacun de devenir un citoyen éclairé.

Il faut maintenant nous battre pour :

- une augmentation du nombre de postes d'enseignants,
- une revalorisation de nos salaires, sans accepter les leurres d'une rémunération « au mérite »,
- le rétablissement de nos droits à la retraite avant la réforme Fillon de 2003,
- un soutien des élèves les plus en difficulté et des élèves handicapés par le développement des RASED,
- le respect de notre droit à 39 semaines de formation continue sur la carrière.

Ils ont fait beaucoup ces 5 dernières années. Ils feront encore pire dans les 5 ans à venir si personne ne les arrête ! Nous sommes passés ? Ringards ?

Ils veulent détruire 1945 ? Allons plus loin dans la ringardise, faisons leur revivre 1936 !

Nous vous appelons massivement à la grève et à manifester mardi 20 novembre, à l'appel de l'intersyndicale Fonction publique CGT, CFDT, CFTC, FO, FSU, Solidaires et UNSA.

Gabrielle Beyler, Manu Carroz



**Participez aux réunions d'informations syndicales
du SNUipp - FSU du 24 novembre au 7 décembre**



Défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance

Par Denis Kessler* - Journal Challenges, le 4 octobre 2007

Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie.

Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde !

Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme...

A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !

A l'époque se forge un pacte politique entre les gaullistes et les communistes. Ce programme est un compromis qui a permis aux premiers que la France ne devienne pas une démocratie populaire, et aux seconds d'obtenir des avancées - toujours qualifiées d'«historiques» - et de cristalliser dans des codes ou des statuts des positions politiques acquises.

Ce compromis, forgé aune période très chaude et particulière de notre histoire contemporaine (où les chars russes étaient à deux étapes du Tour de France, comme aurait dit le Général), se traduit par la création des caisses de Sécurité sociale, le statut de la fonction publique, l'importance du secteur public productif et la consécration des grandes entreprises françaises qui viennent d'être nationalisées, le conventionnement du marché du travail, la représentativité syndicale, les régimes complémentaires de retraite, etc.

Cette «architecture» singulière a tenu tant bien que mal pendant plus d'un demi-siècle. Elle a même été renforcée en 1981, à contresens de l'histoire, par le programme commun. Pourtant, elle est à l'évidence complètement dépassée, inefficace, datée. Elle ne permet plus à notre pays de s'adapter aux nouvelles exigences économiques, sociales, internationales. Elle se traduit par un décrochage de notre nation par rapport à pratiquement tous ses partenaires.

Le problème de notre pays est qu'il sanctifie ses institutions, qu'il leur donne une vocation éternelle, qu'il les «tabouise» en quelque sorte. Si bien que lorsqu'elles existent, quiconque essaie de les réformer apparaît comme animé d'une intention diabolique. Et nombreux sont ceux qui s'érigent en gardien des temples sacrés, qui en tirent leur légitimité et leur position économique, sociale et politique. Et ceux qui s'attaquent à ces institutions d'après guerre apparaissent sacrilèges. Il aura fallu attendre la chute du mur de Berlin, la quasi-disparition du parti communiste, la relégation de la CGT dans quelques places fortes, l'essoufflement asthmatique du Parti socialiste comme conditions nécessaires pour que l'on puisse envisager l'aggiornamento qui s'annonce. Mais cela ne suffisait pas. Il fallait aussi que le débat interne au sein du monde gaulliste soit tranché, et que ceux qui croyaient pouvoir continuer à rafistoler sans cesse un modèle usé, devenu inadapté, laissent place à une nouvelle génération d'entrepreneurs politiques et sociaux. Désavouer les pères fondateurs n'est pas un problème qu'en psychanalyse.

** Denis KESSLER ancien n° 2 et idéologue en chef du Medef au côté d'Ernest-Antoine Seillières de 1994 à 1998, apôtre du projet de "refondation sociale" d'alors, signe un éditorial dans le journal "Challenge" du 4 octobre 2007. Il éclaire avec le plus grand cynisme la cohérence globale du projet Sarkozy: liquider le modèle social construit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale sur la base des rapports de force issus de la Résistance et de la Libération. Il s'agit bien d'une contre-révolution.*

Depuis 2003, nous démontrons que les «réformes» engagées par Raffarin/Fillon à l'époque, puis Villepin et maintenant Sarkozy/Fillon ne sont que la destruction systématique de tout le modèle de société basé sur la solidarité construit au lendemain de la guerre par le Conseil national de la Résistance ! La droite est bel et bien décomplexée. Si nous avons besoin de preuve ces propos de Denis Kesler en la plus magistrale. L'enjeu pour le gouvernement en place est clairement affiché : aux côtés du Medef il faut tout détruire pour laisser place à la concurrence libre et non faussée de retour avec le soit-disant «mini traité» européen.

Pour eux : retraite, sécurité sociale, services publics, éducation et culture pour tous : tout doit disparaître !

Quant à nous, une seule réponse possible : résistons !

Sommaire :

édito :	page 1
article Kessler :	pages 2
RIS :	page 3
campagne d'opinion :	page 4
grève 20 novembre :	page 5
fonction publique : cible :	page 6 et 7
base élèves :	page 8 et 9
psychologues scolaires :	page 10

liste complémentaire :	page 11
AVS - précarité :	page 11
CTP :	page 12
traité européen :	page 12
RESF :	page 13
CAPD :	page 14
absentéisme scoalire :	page 14
permutations :	page 15
calendrier :	pages 15
bulletin d'adhésion :	page 16



Du 24 novembre au 7 décembre 2007

Ordre du jour :

- réforme de l'école primaire
- base élèves
- suites de l'action
- vie syndicale
- ça se passe en Isère...



■ Cette demi-journée n'est pas une grève.

C'est un droit reconnu dans la loi : elle est donc rémunérée normalement.

Tout collègue, syndiqué ou non, titulaire, stagiaire ou liste complémentaire a le droit de participer à deux demi-journées par an.

Vous pouvez participer à n'importe quelle réunion ; si celle prévue dans votre secteur géographique ne vous convient pas, n'hésitez pas à vous rendre à une autre qui vous convient mieux.

Il n'y a pas d'autorisation à demander ni de convocation à présenter ni de réponse à attendre de votre IEN.

Chaque participant informe son collègue directeur, son IEN et les parents de ses élèves. (Voir modèle de lettre)

Lettre aux parents

Madame, monsieur,

Le décret du 25 mai 1982 prévoit l'heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail, regroupée pour les instituteurs et professeurs des écoles en deux demi-journées par an.

La première demi-journée aura lieu le Je serai absent(e) cet après-midi/ ce matin-là. Soyez assurés de notre volonté de construire une école de qualité, assurant à votre enfant le meilleur avenir.

Modèle de lettre à l'IEN

Madame, Monsieur l'inspecteur(trice) de la circonscription de

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la section départementale du SNUipp le

signature



Participez aux réunions d'informations syndicales du SNUipp Isère du 24 novembre au 7 décembre
Informez votre IEN dès réception de ce bulletin



Secteur	Date	Heure	Lieu
Grenoble	samedi 1 décembre	8h30	Bourse du Travail de Grenoble 32 avenue de l'Europe - (Gd Place)
La Mure	mardi 4 décembre	14h	Salle du conseil municipal - Susville
Le Pont de Claix	mardi 27 novembre	13h30	Maison des sociétés - Pont de Claix
La Terrasse	jeudi 29 novembre	13h30	Mairie de la Terrasse
Roussillon	samedi 1 décembre	9h	Foyer Henri Barbusse - Roussillon -
Saint Marcellin	jeudi 6 décembre	13h30	Salle Brun Foulquier - Vinay
Vienne - Chasse	lundi 3 décembre	13h30	salle du château (ancienne poste) - Chasse
Villefontaine	vendredi 30 novembre	13h30	Salle Henri Bonnet au vieux village - Villefontaine (se garer devant le cimetière)
Vizille	vendredi 7 décembre	13h30	Salle de la mairie - Vizille
Voiron	samedi 24 novembre	9h	salle Léo Lagrange - Voiron

■ Campagne d'opinion

Il nous faut poursuivre et amplifier la campagne d'opinion lancée par 17 syndicats et associations en faisant largement signer la pétition « Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent », en faisant voter la motion, en distribuant le tract commun et en saisissant toutes les occasions pour gagner la bataille de l'opinion.

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président,

Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent !

Vous semblez découvrir ce que nous n'avons cessé de dénoncer : après des années de progrès constants, de hausse du niveau de formation des jeunes, le système éducatif peine encore à remédier à l'échec scolaire de milliers de jeunes en difficulté.

Mais cette crise est d'autant plus urgente à traiter qu'elle s'inscrit dans une société qui voit grandir les inégalités sociales et territoriales. S'il y a des difficultés dans l'Ecole, elles renvoient aussi, tout le monde le sait, à des difficultés vécues au quotidien hors de l'école par des milliers d'enfants et de jeunes. Non, tous les enfants n'ont pas les mêmes chances au départ, tous les jeunes n'ont pas les conditions de vie, de santé, d'équilibre qui leur permettent, sans accompagnement, d'accéder aux apprentissages, de se projeter dans l'avenir.

Aider efficacement les jeunes les plus en difficulté, former les enseignants pour cela, combattre les inégalités sociales et le danger que représenterait l'instauration d'une Ecole à deux vitesses, ouvrir un avenir positif pour tous les jeunes, rien de plus difficile, rien de plus compliqué sans doute, mais rien de plus indispensable pour les jeunes, pour nous, pour l'avenir du pays. C'est pourquoi l'Ecole doit réussir à se transformer.

C'est ce défi là que doit relever le Service Public d'Education, parce qu'il est le seul à pouvoir le faire, pour tous, et pas seulement pour les plus favorisés ou les « méritants ».

C'est une question d'avenir, c'est un enjeu de démocratie. « Égalité des chances » ou « ambition-réussite », ces grands mots, tout comme les polémiques stériles sur les méthodes d'enseignement, ne peuvent tenir lieu de politique de transformation démocratique de l'École.

Cé, CRAP-Cahiers pédagogiques, FAEN, FCPE, FERC-CGT, FIDL, FSU, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA Education.

Au contraire, supprimer des milliers de postes, réduire l'offre d'enseignement pour tous, libéraliser la carte scolaire pour laisser se développer des ghettos scolaires, jouer la concurrence entre établissements, annoncer un collège éclaté, favoriser l'école privée, c'est menacer gravement le service public. Comment avancer avec une politique guidée par la seule réduction des coûts ?

Tristement historique, la suppression de 11 200 emplois dans l'Education nationale (et peut-être plus dans les années à venir), s'ajoutant aux milliers déjà subies, annonce encore plus de précarité, de difficultés, pour tous, personnels, familles, élèves. C'est inacceptable.

L'école, les enfants et les jeunes méritent mieux.

L'avenir des enfants d'aujourd'hui, leur formation de citoyen et leur insertion professionnelle ne peuvent pas se réduire à un problème de « rentabilité » du système, encore moins s'organiser en sélections successives avant le collège, les lycées ou l'université.

Leur avenir se joue dès la maternelle, il se joue dans des classes moins chargées, il se joue dans un collège pour tous, il se joue dans la mise en oeuvre de pédagogies et d'organisations prenant en compte chacun, permettant l'accès de tous aux savoirs, à la culture. Il se joue certes avec des études dirigées, mais aussi et surtout avec une meilleure cohésion de la communauté éducative, des enseignants formés, des personnels pour accompagner, aider à tous les niveaux enfants et adolescents.

Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre École publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de notre haute considération.

■ **Motion proposée par FCPE, UNL, FIDL, UNEF, Cé, Crap les cahiers pédagogiques, ICEM, Ligue de l'Enseignement, Cemea, Foeven, FAEN, Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, Unsa Education à proposer à l'adoption des Conseils d'école**

Parce que le pays a besoin d'un système éducatif à la hauteur de ses ambitions pour parvenir à faire réussir tous les élèves,

Parce que le choix du gouvernement de supprimer 11200 emplois dans l'éducation augure mal de sa capacité à répondre à cette ambition,

Parce que l'école se doit de lutter contre les inégalités sociales plutôt que de les conforter,

Parce que remettre en cause le collège pour tous est contradictoire avec cette idée,

Parce que lutter contre tous les ghettos scolaires est un devoir pour le pays,

Parce que supprimer la carte scolaire et rétablir les sélections dans le système éducatif va à l'encontre de ce principe.

C'est pour cela et afin de vous faire part de leur profonde inquiétude, Monsieur le Président de la République, que les membres du Conseil d'école de tiennent à s'associer à la lettre ouverte que vous ont envoyée 15 organisations et qu'ils vous adressent cette motion.



Mardi 20 novembre : tous en grève ! La grève, on la prépare, on en parle



Réunions de secteurs du SNUipp ouvertes à tous

- **Secteur de Beaurepaire** : mardi 13 novembre à 17h15 à l'école Gambetta de Beaurepaire
- **Secteur de Fontaine** : mardi 13 novembre à 11h45 à l'école élémentaire Robespierre à Fontaine
- **Secteur de Grenoble** : jeudi 15 novembre à 17h45, Bourse du Travail de Grenoble
- **Secteur du Grésivaudan** : mardi 13 novembre à 17h - école du Touvet
- **Secteur de Meylan** : lundi 12 novembre à 17h15 - école maternelle mi-plaine - Meylan
- **Secteur de Pont de Claix** : jeudi 25 novembre à 17h30 - école du Taillefer - Pont de Claix
- **Secteur de Roussillon** : mardi 13 novembre à 17h30 - Foyer Henri Barbusse - Roussillon
- **Secteur de Saint Martin d'Hères** : jeudi 15 novembre à 17h30 - école élémentaire Langevin - SMH
- **Secteur de Saint Marcellin-Vinay** : jeudi 15 nov à 17h30 - S. de réunion n°1 - S. des fêtes de Vinay
- **Secteur de Saint Égrève** : mardi 13 novembre à 17h - école maternelle la Monta - Saint Égrève
- **Secteur Vercors** : jeudi 15 novembre - école de Lans en Vercors
- **Secteur de Vizille** : jeudi 15 novembre à 17h - école du château - Vizille
- **Secteur de Villefontaine** : mardi 13 novembre à 17h - salle Latimeier à Villefontaine (à côté du théâtre du Vellein)
- **Secteur de Voiron** : jeudi 15 novembre à 17h à l'école élémentaire Elsa Triolet de Moirans

■ Les fédérations de l'Éducation nationale FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education

Tous en grève le 20 novembre

Les fédérations de l'Éducation nationale dénoncent une politique gouvernementale qui va à l'encontre de la réussite de tous les jeunes. Avec 11 200 suppressions de postes à la rentrée 2008, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années et au chômage croissant des précaires, une nouvelle étape est franchie dans la dégradation du service public d'éducation. La formule du premier Ministre annonçant « Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat » va se traduire par des régressions inacceptables tant pour les élèves et les jeunes que pour les personnels.

Les conditions d'encadrement et d'enseignement vont atteindre un point critique. Les écoles, les établissements et les services les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Les personnels verront leurs conditions de travail se détériorer davantage. La précarité s'accroîtra encore. Le pouvoir d'achat continuera de se dégrader et les garanties statutaires sont menacées.

Face à cette politique, les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education estiment que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir un nouveau budget et donner un nouvel élan au système éducatif. Elles appellent les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations du 20 novembre dans le cadre de l'action Fonction publique.

Elles les appellent également à poursuivre et amplifier la campagne d'opinion lancée par 17 syndicats et associations en faisant largement signer la pétition *Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent*, en faisant voter la motion, en distribuant le tract commun et en saisissant toutes les occasions pour gagner la bataille de l'opinion.

■ Les fédérations de la Fonction publique, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC, constatent que les deux revendications prioritaires, le pouvoir d'achat et l'emploi public, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement.

Face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont évoquées par le gouvernement des « mesures concrètes et ciblées » sur une partie des agents de la Fonction publique.

Face aux exigences d'un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires, il est répondu par le Premier ministre : « *Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat* », confirmé par la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008.

Devant le refus persistant du gouvernement de répondre aux exigences et face à ces reculs inacceptables pour les personnels et les usagers, nos organisations considèrent que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir satisfaction.

Dans la continuité de leurs démarches, les organisations appellent tous les agents des trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à faire grève, à se rassembler et à manifester le 20 novembre 2007 (jour du vote du budget à l'Assemblée Nationale) dans toute la France, sur nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction publique

Base élèves, des pressions insupportables : ne pas céder !

Une offensive en règle est déclenchée pour faire passer de gré ou de force Base élèves dans notre département. Si l'IA tente de passer en force, c'est bien parce qu'il se heurte à un gros problème et ce problème c'est la consigne syndicale de refuser d'entrer dans Base élèves.

L'IA a récemment envoyé un appel à volontaire. Dans le même temps les animateurs TICE, voire les Conseillers pédagogiques font le tour des écoles en mettant une pression insupportable sur les collègues directeurs ; la plus forte pression s'exerçant sur les néo directeurs qui ont « bénéficié » d'une formation lors de leur stage de direction !

Nous faire croire que l'on est seul, c'est du bluff !

Nous connaissons bien la tactique ! Sinon, pourquoi assisterait-on à un tel démarchage, à de telles pressions (menaces de retrait de salaire pour service non fait etc.) ?

Il ne faut pas céder, c'est de l'intimidation !

Vous suivez une consigne syndicale : vous n'avez pas à vous justifier autrement auprès de l'IEN et encore moins auprès de nos collègues TICE ou CPC (ce sont des collègues et non des adjoints de l'IEN) qui prendraient leur mission particulièrement à cœur.

- Si vous êtes néo directeur, vous précisez que vous suivez la consigne syndicale et que vous n'entrez pas dans Base élèves. En effet, l'IA estimant que vous avez été formé vous considère comme volontaire d'office.

- Si vous n'êtes pas encore dans Base élèves, posez le problème devant votre conseil d'école. L'IA a beau rétorquer que ce sujet ne concerne pas le Conseil d'école, un directeur à qui l'on propose d'être volontaire a quand même toute légitimité à inscrire ce point à l'ordre du jour avant de prendre sa décision d'être ou ne pas être volontaire.

- Si vous êtes directeur et que vous vous étiez porté volontaire, retournez-vous aussi vers votre Conseil d'école et les élus de votre commune, c'est le meilleur soutien que l'on puisse obtenir.

En CAPD, les syndicats ont réaffirmé ensemble qu'ils soutiendraient les collègues qui viendraient à être menacés pour avoir suivi une consigne syndicale. Contactez-nous dès que vous subissez des pressions et obtenez le soutien de votre Conseil d'école.

Anne Tuailon

Déclaration unitaire

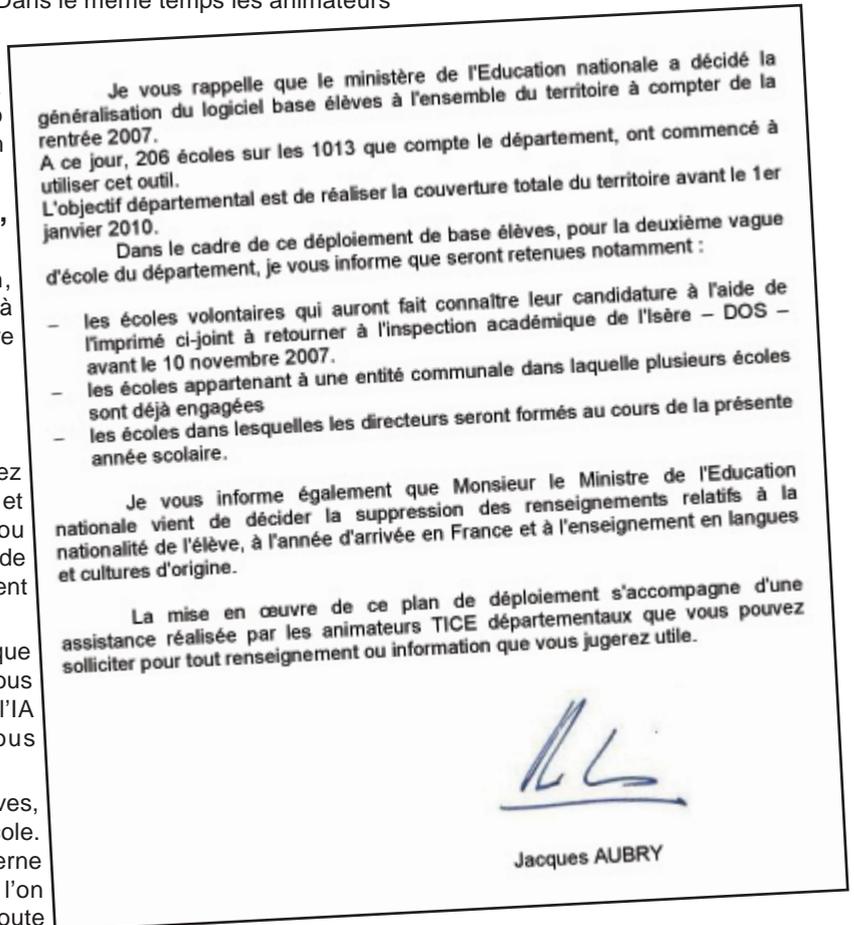
Lors du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) du 25 octobre, nous devons lire la déclaration suivante. Nous n'avons pu le faire car, suite aux propos du Préfet, les délégations FSU, FCPE, FO et DDEN ont quitté la séance.

« Les organisations iséroises : DDEN, FCPE, FERC-CGT, FNECFP-FO, FSU, tiennent à faire une déclaration commune au sujet du fichier Base-élèves.

Voici quelques mois que nos organisations protestent contre certaines mentions figurant en regard du nom de chaque enfant. Elles redoutaient utilisations abusives, croisements de fichiers ou piratages informatiques de telles données nationalement recueillies.

Leurs craintes étaient fondées puisqu'un inspecteur d'académie a prêté la main au repérage d'enfants de parents sans papiers. Le ministre de l'éducation nationale a d'ailleurs pris la décision, le 3 octobre dernier, de supprimer toutes les rubriques liées à la nationalité et à l'origine des élèves.

Le bilan de l'expérimentation en cours n'a jamais été publié. Hors de l'école l'anonymat des élèves doit être la règle et il faut donc arrêter cette expérimentation. Il convient de rappeler que dans les collèges et les lycées aucune centralisation des données n'existe (statistiques transmises au seul inspecteur d'académie). »



Base élèves : où en est-on ?

Le ministère vient de reculer sur des champs significatifs : il a fait supprimer ce qui concerne la nationalité et l'origine des élèves. Il est bien évident que ce recul est la conséquence des mobilisations des syndicats, associations et élus. C'est aussi la confirmation que leurs inquiétudes étaient fondées.

Ce recul ne change en rien l'appréciation que nous avons de cette base de données et renforce notre détermination.

Le SNUipp reste opposé à base élève et demande son retrait.

Nous refusons pour nos écoles et nos élèves :

- un fichier basé sur la technologie Web, et donc potentiellement piratable à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet,
- un fichier dont les données nominatives sont centralisées au niveau de l'Inspection académique,
- un fichier dans lequel est renseigné le suivi RASED des élèves. L'IA tente de rassurer en demandant aux directeurs de supprimer les données RASED en fin d'année : cela ne peut se faire que FICHE PAR FICHE pour CHAQUE ELEVE (manipulation très fastidieuse à une époque de l'année où la charge administrative dans les écoles est très importante) et les directeurs n'ont vraiment pas que ça à faire en fin d'année !

Base élèves est présenté comme une aide pour les directrices et les directeurs d'école. Rien n'est moins sûr ! Nous estimons qu'il est un outil de repérage des élèves en difficultés, qui seront stigmatisés tout au long de leur scolarité.

En ce qui concerne les responsabilités des uns et des autres : déjà au mois de juin, le Ministère a rendu responsable les directeurs de l'absence de sécurité du fichier. Ils auraient fait preuve de légèreté en ne modifiant pas leur mot de passe (c'était pourtant cette directive là qu'ils avaient reçue).

Chacun doit être bien conscient qu'en cas de problèmes, de fuite, toute la responsabilité retombera sur les directrices et les directeurs d'écoles et non pas sur ceux qui font pression sur eux de façon éhontée. C'est un comble, alors que l'administration veut imposer un système à des collègues qui le refusent en pointant justement les problèmes de sécurité et d'éthique.

Gabrielle Beyler, Manu Carroz, Anne Tuailon

Impliquer les Conseils d'écoles et les amis de l'école publique

Le soutien des Conseils d'école est indispensable pour pouvoir aboutir dans cette lutte. Quoi de plus naturel, quand l'Inspecteur d'Académie demande des volontaires que d'en débattre collectivement. Voilà pourquoi nous vous proposons une motion actualisée pour les Conseils d'école. Transmettez ces motions à l'IA par voie hiérarchique et envoyez-nous en une copie. Même si l'IA par l'intermédiaire des IEN conteste la légitimité de ces motions, leur existence le met en difficulté.

En 2004, le Ministère de l'Éducation nationale a décidé de mettre en place un fichier informatisé centralisé et dont les données peuvent être accessibles à d'autres secteurs que l'Éducation nationale. Ce fichier s'appelle *Base élèves*.

Il est centralisé et partageable.

- **Déjà**, un peu partout, dans les mairies et dans les écoles, des fichiers informatiques existent pour la gestion des élèves : il s'agit de fichiers dont les données ne sortent pas des écoles ou des mairies.
- Déjà, pour les collégiens, il existe des fichiers informatisés destinés à la gestion de la scolarité des élèves : ces fichiers sont centralisés au niveau du Rectorat et ils n'ont pas été conçus pour être partagés avec d'autres ministères.

- Avec Base élèves, les choses sont différentes :

Tout ce qui concerne la scolarité des enfants, mais aussi leurs difficultés, leurs besoins éducatifs et une partie de leur vie familiale sont inscrits dans un fichier. En effet, sont enregistrées dans cette base de données centralisée des éléments concernant l'identité des élèves (nationalité, pays d'origine), leur scolarité (dont des données confidentielles comme le suivi psychologique et le soutien apporté aux enfants – données qui une fois enregistrées ne sont pas effaçables), leur famille (origine géographique par exemple).

Parce que ce fichier représente un danger qui ne peut que grandir, parce que nous tenons au respect de la vie privée et des libertés individuelles, parce que nous ne voulons pas d'un fichage généralisé des enfants, et après en avoir en débat, le conseil d'école refuse que l'école se porte volontaire pour l'installation de base élèves. et après en avoir en débat (en marge du conseil d'école*), le Conseil d'école (les parents d'élèves délégués, élus, DDEN*) expriment à la majorité /à l'unanimité* le refus de voir utiliser Base élèves dans l'école.

Une application informatisée performante est réclamée par les collègues directeurs pour l'aide à la gestion des écoles. C'est tout à fait légitime.

Le SNUipp demande d'ailleurs au ministère d'élaborer cet outil :

- gratuit, édité par le Ministère de l'Éducation nationale
- non accessible par Internet.
- permettant d'éditer des statistiques anonymes mais en aucun cas des données nominatives.

La Fonction publique, les fonctionnaires, l'école publique : au centre de la cible !



■ Fonction publique : liquidation !

Sarkozy vient d'annoncer la fin programmée de la Fonction publique :

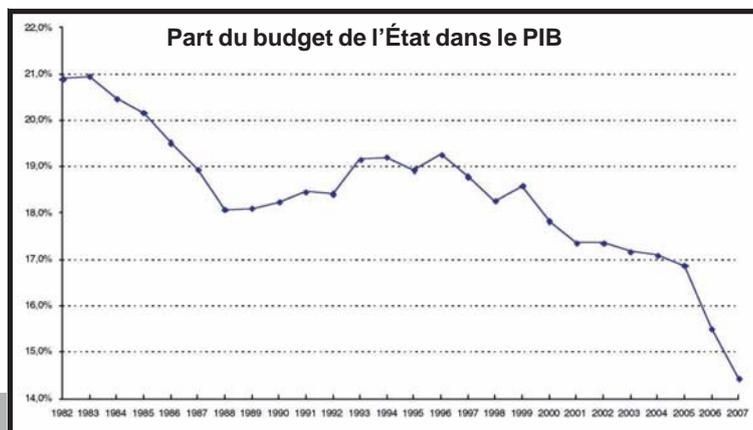
- non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite,
- suppression du concours, de la carrière, des corps (exemple : Prof des écoles, certifiés, agrégés...), mais aussi du paritarisme,
- individualisation des carrières avec de nouvelles procédures d'évaluation au mérite : comment évalue-t-on le mérite d'un enseignant ?
- un pécule offert à qui veut quitter la fonction publique,
- pour les nouveaux entrants : choix entre le statut ou un contrat de droit privé négocié.

Science-fiction ? hélas non. Voici le calendrier :

- 4 conférences en octobre, puis groupes de travail.
- Livre blanc printemps 2008
- Conseil de modernisation des politiques publiques (mi-novembre 2008) s'appuyant sur 18 équipes d'audit faisant des propositions
- Décisions intégrées dans le budget pluriannuel 2009-2011.

Suppression de postes 2008 : la saignée

Fonction publique d'État : - 22 921
dont Éducation nationale : - 11 200



■ Trop dépensier, l'État ?

Comme le montre le graphique, la part du budget de l'État dans la production des richesses ne cesse de décroître depuis 1982, avec une chute remarquable depuis 1999.

Les dépenses de l'État, constituées essentiellement des salaires et des pensions des fonctionnaires, sont en forte baisse. Décidément, les fonctionnaires ne ruinent pas l'État.

Le nombre de fonctionnaires a certes augmenté, mais essentiellement dans les autres fonctions publiques, en particulier territoriale.

Le budget de l'État connaîtra en 2008 un déficit de 41 milliards d'euros, grâce aux cadeaux fiscaux de Sarkozy : 15 milliards.

Faut-il aussi rappeler que la France est le champion d'Europe des exonérations sociales pour les entreprises, soit 17 milliards d'euros par an ?

Ajoutons qu'une autre politique économique aux niveaux national et européen permettrait de remplir les caisses de l'État grâce à la croissance retrouvée. Encore faudrait-il investir dans les services publics et la formation pour tous.



● Revalorisez nos carrières

Nous avons perdu 23 % de pouvoir d'achat depuis 1983 et 6% depuis 2000.

Nous voulons de véritables négociations salariales, le rattrapage et l'augmentation du point d'indice, rétablir le lien entre pensions de retraite et traitements.

Débuter à 125 % du SMIC avec 5 ans d'études après le baccalauréat est inadmissible : nous exigeons la revalorisation de nos métiers

Investir dans l'Éducation et le Service public, démocratiser l'accès aux savoirs et aux qualifications : une exigence pour l'avenir.

■ L'Éducation nationale, une cible essentielle

Un seul but : diminuer les dépenses de l'État (salaires et pensions) en réduisant de façon drastique le nombre de fonctionnaires. La moitié de ces fonctionnaires sont des enseignants.

Le moyen ? Diminuer les heures de cours des élèves, supprimer les options, externaliser une partie de l'enseignement ou encore décentraliser (les TOS aujourd'hui, demain certains enseignements ?)

Résultats pour les profs ? Plus de classes et plus d'élèves en charge, une aggravation considérable des conditions de travail.

Résultats pour les élèves ? Moins d'école pour les plus défavorisés. Les enfants des couches populaires laissés sur le bord du chemin, la fin de toute ambition démocratique.

Résultats pour le pays ? Insuffisance criante des qualifications, une France incapable d'innover, une croissance en berne.



■ Quel avenir pour nos professions ?

La commission Pochard mise en place sur le thème des la « redéfinition de la condition enseignante » a commencé ses auditions. Elle doit fournir un état des lieux pour décembre (Livre vert) avant les propositions du gouvernement au printemps (Livre blanc) et une mise en œuvre à la rentrée 2008.

Les intentions affichées sur l'éducation (diminution drastique du nombre d'enseignants, disparition des COPSY et des CPE, liquidation programmée du « carcan » des statuts et du paritarisme, le tout sur fond d'abandon de toute ambition scolaire) ne laissent planer aucun doute sur la nature de la « revalorisation » que veut imposer le gouvernement. Il s'agirait de travailler plus, plus longtemps, dans le cadre d'un métier plus contraint et soumis, tant dans son contenu pédagogique que dans son exercice.

Si nous n'intervenons pas énergiquement, c'est à coup sûr la perspective d'une dégradation sans précédent de notre activité professionnelle et du cadre dans lequel elle s'effectue.

Calendrier

La Commission Pochard doit rédiger un livre vert (état des lieux) d'ici janvier 2008. Le gouvernement rédigera un livre blanc (propositions) au printemps 2008 pour application à la rentrée 2008.



● Retraites

Fillon vient d'annoncer brutalement qu'on passera de 40 annuités à 41 entre 2009 et 2012.

La réalité ? Les salariés s'arrêtent bien avant, à cause de la pénibilité du travail, mais aussi des licenciements de seniors dans les entreprises. Ce qui est recherché ? Diminuer le montant des pensions, et en finir avec les retraites par répartition.

Régimes spéciaux :

Sarkozy se préoccupe-t-il vraiment d'équité, lui qui vient de distribuer 15 milliards aux catégories les plus aisées ?

Mener le débat sur l'avenir des retraites, de la protection sociale, construire les mobilisations : une nécessité!

● Où sont les privilégiés ?

- 234 397 ménages se partageront 810 millions d'euros grâce au bouclier fiscal. Mais 201 864 ont un patrimoine inférieur à 750 000 euros, et auront une restitution en moyenne de 649 euros. Par contre, 1 081, dont le patrimoine est supérieur à 15 530 000 euros gagnent le gros lot : la restitution moyenne est de 251 619 euros. Coût pour les finances publiques : 272 millions d'euros.

- Les 12 784 ayant un patrimoine supérieur à 3 730 000 euros coûteront aux finances publiques 583 millions d'euros. Soit une somme supérieure à ce qui sera « économisé grâce » à la suppression de 23 000 fonctionnaires en 2008 : 500 millions d'euros.

La politique de l'emploi en 2007 a coûté 30 milliards d'euros, dont 17,2 pour les seuls allègements des cotisations sociales sur les bas salaires. Faudrait-il s'arrêter en si bon chemin ?

Au nom de la concurrence fiscale européenne, le MEDEF réclame la suppression de la plupart des impôts sur les sociétés selon *Les Échos* du 2 octobre. Il s'agirait de supprimer la taxe professionnelle, la taxe sur les salaires etc. pour les remplacer par un taux d'imposition national via la CSG, la TVA ou l'impôt sur le revenu.

« En somme faire basculer la fiscalité des entreprises sur la feuille d'impôt des ménages », écrit le très libéral quotidien. Sarko a déjà promis de rapprocher l'impôt sur les sociétés de la moyenne européenne, soit un cadeau à venir de 8 milliards d'Euros.

Imposer d'autres choix politiques, économiques et fiscaux au niveau national et européen : une urgence pour l'avenir des services publics, de l'Éducation et des solidarités.

■ Les psychologues scolaires de l'Isère en souffrance

C'est avec beaucoup d'inquiétudes et de colère qu'à la rentrée de septembre les psychologues scolaires de l'Isère ont appris que 7 postes ½ de Psychologues scolaires étaient vacants sur le département. Ceci représente, en cumulé, un secteur d'environ 13 000 élèves non couverts.

Plusieurs questions peuvent légitimement se poser : Comment en est-on arrivé là ? Qu'est ce que l'administration compte faire pour l'avenir avec les futurs départs en retraite et le nombre croissant d'élèves sur le département ?

Il faut savoir qu'il y a seulement 3 psychologues scolaires en formation cette année. Nous savons déjà que la situation sera identique à la rentrée prochaine. Il devient donc urgent de mettre en place des outils qui permettraient d'anticiper ce genre de situation d'autant qu'actuellement règne une certaine opacité qui ne permet pas objectivement d'évaluer les besoins. A titre d'exemple, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les psychologues scolaires et les Inspecteurs ASH du département. Il est apparu des différences très importantes sur certaines circonscriptions au niveau du nombre réel d'enfants par psychologue scolaire et les chiffres officiels qui ont été donnés. Les collègues ont alors réagi vivement en dénonçant une sous évaluation des besoins et avancé les chiffres qu'ils tenaient de leur IEN pouvant aller jusqu'à 800 élèves en plus sur la circonscription par rapport à ce qui venait d'être annoncé. Il nous semble donc important pour plus de transparence, que nous puissions obtenir de l'Inspection académique, les effectifs d'élèves, le nombre de postes de psy, de maître E et G, par circonscription, pour tout le département.

Ceci dit, l'état des lieux nécessaire tel qu'il vient d'être présenté, ne semble pas de toutes les manières suffire pour faire l'évaluation des besoins réels. En effet, notre administration raisonne en terme de ratio. C'est-à-dire qu'elle divise par exemple, le nombre d'élèves du département par le nombre de postes de psychologue scolaire. Or, en fonction du secteur d'implantation du poste, les besoins varient. Le nombre d'élèves en difficultés n'est pas le même sur Mistral qu'à Meylan et la charge de travail est donc

différente. Ne pourrait-on pas plutôt envisager, comme cela se fait dans certains départements, une pondération qui tiendrait compte du nombre d'élèves en REP, des CLIS, de l'étendue géographique du secteur,...

En attendant pour cette année il semble que ce soit l'ensemble des psychologues scolaires en poste sur le département qui sera concerné pour effectuer les examens psychologiques et participer aux orientations sur les secteurs non couverts, excepté « Grenoble Montagne » et une partie du Grésivaudan. Il s'agit donc d'un appel à une certaine solidarité départementale pour combler le manque, contrairement à ce qui avait été laissé entendre en ce début d'année scolaire, ou ce que nous avons pu vivre par le passé alors que la situation était identique.

Bon nombre d'entre nous vont donc recevoir des ordres de mission pour aller sur d'autres circonscriptions avec en moyenne quatre situations d'enfants à suivre. Il va de soi que nous souhaitons que notre travail soit reconnu sur le plan qualitatif. Un examen psychologique ne peut raisonnablement être effectué en seulement une ½, voire une journée de travail. Pour que les choses soient réalisées

correctement, elles ne peuvent se faire dans la précipitation. Il s'agit souvent d'orientations donc de l'avenir d'enfants. Nous avons besoin de rencontres préalables au bilan avec les enseignants, les parents. L'examen lui-même nécessite souvent au minimum 2 ½ journées voire plus en fonction de l'âge de l'enfant, de ses capacités à se mobiliser. Enfin il nous faut rencontrer de nouveau la famille et les enseignants pour une restitution. Nous souhaitons donc vivement dans le cadre de nos ordres de missions avoir l'assurance que tous nos frais de déplacements indispensables à la qualité de notre travail seront pris en compte.

Nous espérons être entendus... Si seulement il y avait quelqu'un pour nous écouter.

Joël Casagrande, Florence Voir.



■ ASH : il faut un plan d'urgence !

Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Cette question nous la posions déjà en mai 2006 lors d'une audience auprès de l'IA adjoint en charge de l'ASH. Nous lui demandions un état des lieux, permettant d'établir un état des besoins. Notre demande ne fut suivie d'aucun échange avec les collègues de l'ASH, d'aucune concertation avec les organisations syndicales.

En juin, un questionnaire sur le travail fait enflamma les esprits. Qu'est devenu ce questionnaire ? Nous n'en savons rien. Par contre la situation des réseaux est de plus en plus catastrophique. L'IA nous assure de l'intérêt qu'il porte à l'ASH avec 69 réseaux complets*. Réseaux complets ? Virtuellement ! Les postes sont là, pas les personnels ! Dans les faits ce sont 7 postes et demi de psychologues et 15 postes de maîtres G non pourvus. Certes les postes sont créés mais les conditions de travail sont telles que de nombreux collègues formés préfèrent retourner dans les classes plutôt que de continuer à remplir des missions qu'ils avaient choisies et pour lesquelles ils avaient été formés.

En ce début d'année, les psychologues ont appris qu'ils devraient « assurer la continuité du service public » ce qui concrètement signifie qu'ils devront une, voire deux, journées par semaine remplir des missions capitales dans l'urgence (essentiellement établir des bilans pour les orientations) dans les secteurs sinistrés (en délaissant bien évidemment le leur). Ces conditions de travail sont infernales et la qualité du travail ne pourra qu'être insatisfaisante.

Nous sommes dans un cercle vicieux dont nous nous demandons comment en sortir. Les postes ne sont pas pourvus et la situation sera identique voire pire l'année prochaine : les 3 départs en formation couvriront les 3 départs en retraite prévus (on peut parier qu'il y en aura plus). Les conditions de travail des psychologues sont telles que l'hémorragie risque de continuer.

Le SNUipp a dû demander une audience à l'IA pour comprendre ce qui se passait et tenter de rassurer nos collègues au moins sur certains points : ils recevront des ordres de missions (ce qu'ils ignoraient tant la confusion était grande) et nous avons également obtenu l'assurance, et c'est le moindre des choses, que les psychologues recevraient les indemnités de déplacement correspondant à leurs ordres de missions ! Dans un premier temps il leur avait été proposé un billet SNCF sur demande !

Nous avons obtenu la tenue d'un CTP spécial consacré à l'ASH : c'est le moins que puisse faire l'IA car il va bien falloir faire un état des lieux et mettre en place un plan d'urgence pour l'ASH en Isère.

Anne Tuailon

**les réseaux, s'ils étaient complets, seraient très en dessous des moyennes nationales. En 2005, la moyenne nationale est 8,71% de postes d'enseignants consacrés à l'ASH, en Isère elle est de 6,93 !*

■ Liste complémentaire : la politique du budget-roi

Un départ en fanfare :

Cette année encore, au vu des besoins importants de l'Académie, le recrutement sur la liste complémentaire a été massif dès la rentrée. En un mois, il y a eu 158 recrutements : 70 au début septembre et 88 le 26 septembre. On se souvient que l'année dernière la liste avait été épuisée et que le rectorat avait dû la rallonger de 49 personnes pour combler des besoins importants qui augmentent chaque année. Ceux qui sont sur cette liste sont donc impatients de connaître les besoins de l'Académie pour pouvoir anticiper leur avenir. Inutile de préciser que plus l'attente est longue et plus l'inquiétude augmente pour eux. La crainte d'avoir à préparer le concours 2008 est de plus en plus une préoccupation.

Une gestion comptable du service public :

C'est une situation hautement inconfortable d'autant que des besoins sont encore remontés dernièrement (7 pour la Haute-Savoie, 9 pour la Savoie). Malheureusement, les informations sur ces besoins ont du mal à nous parvenir depuis quelques temps, ce qui augmente encore le stress de tous ceux qui attendent d'être recrutés. Récemment le SNUipp a interpellé le recteur sur l'urgence de la reprise du recrutement à la hauteur des besoins car la continuité du service public n'est d'ores et déjà plus assurée. Les postes vacants étant souvent confiés aux titulaires remplaçants, les remplacements de courte durée ne sont plus assurés faute de personnel. Les besoins sont réels dans toute l'Académie mais le budget n'étant pas au rendez-vous, les services du rectorat tirent sur la corde au maximum et recrutent le plus tardivement possible. Evidemment, c'est toute l'école qui s'en trouve fragilisée.

La liste complémentaire n'est aujourd'hui plus qu'un volant d'ajustement budgétaire. Peu importe les classes sans remplaçant, les directeurs sans décharge, les listes complémentaires anxieux qui se remettent à préparer le concours ne sachant pas à quoi s'attendre.

Recrutements sur la liste 2007/2008

Au 16 octobre les recrutements ont été fait avec la répartition suivante :

Ardèche 2, Drôme 15, Isère 90, Savoie 20, Haute-Savoie 31

Rappelons que le SNUipp dénonce le recours massif à la liste complémentaire : elle met les collègues ainsi recrutés dans une situation très difficile et démontre une gestion incohérente du personnel dans l'éducation nationale. Nous exigeons que le recrutement soit à la hauteur des besoins et ne soit pas ajusté à la petite semaine.

Yannick Excoffon

**Mardi 13 novembre : élections à l'IUFM
PE1 - PE2, votez pour les listes présentées par la FSU !**

■ Auxiliaires de vie scolaire : instituer la précarité

Actuellement dans l'Isère les contrats des Auxiliaires de vie scolaire AVS sont variés et le sort de chaque AVS est différent et inégal selon le contrat signé :

- Assistant(e) d'éducation à plein temps. Ce contrat est de droit public. Il peut durer jusqu'à 6 ans. L'assistant d'éducation doit être titulaire du bac. Son salaire correspond au SMIC.
- Emploi de vie scolaire : Le manque de créations de postes d'AVS après la mise en place de la loi sur le handicap de 2005, a conduit l'Education nationale à employer des emplois de vie scolaire (EVS-ASEH). Les personnels embauchés sont des personnes qui bénéficiaient d'allocations sociales comme le RMI ou l'allocation de solidarité spécifique. Ces contrats de droit privé de type « contrat d'avenir » ou « contrat d'aide à l'emploi » sont souvent signés auprès de collègues. Les salaires sont de 75 % du SMIC pour 26 heures par semaine.
- 42 postes d'AVS nouveaux ont été créés en septembre 2007 pour notre département. 24 pour le nord de l'Isère et 18 pour le sud. En réalité, 84 personnes sont actuellement embauchées mais sur un mi-temps. Les nouveaux recrutés ont le même temps de travail que les premiers AVS recrutés à plein temps mais pour un salaire divisé par deux soit 590 € par mois. On comprend la difficulté de recrutement de ces personnels en dehors de Grenoble et de son agglomération compte tenu du salaire de misère versé.

En ce moment, des signataires de contrats d'avenir ou contrats de retour à l'emploi se voient parfois proposer des postes d'AVS à mi-temps. On leur demande d'abandonner un contrat payé 780 € jusqu'en juin contre un poste peut être un peu plus « sûr » car relevant du droit public, mais payé 590 € pour le même travail. Ce « choix » entre une précarité à 768 euros pendant deux ans ou à 590 euros garanti 6 ans est insupportable.

AVS nouvelle info : Jusqu'à présent, les assistants d'éducation n'avaient pas le droit de travailler dans les cantines ou les études sous prétexte qu'ils cumulaient deux emplois publics ; maintenant ce droit (déjà existant pour les personnels titulaires comme les enseignants) est accordé aux les personnels contractuels.

En conclusion, on peut dire que l'Éducation nationale ne s'investit qu'au minimum pour ce personnel pourtant nécessaire à la bonne intégration des enfants handicapés dans nos écoles. Elle souhaite un engagement local : départemental voire même municipal.

D'ailleurs, il serait question d'accorder moins facilement des auxiliaires de vie scolaire dans les écoles maternelles, au prétexte que les ATSEM peuvent prendre en charge les élèves handicapés. Ces propos ont été tenus aux psychologues scolaires et pas du tout démentis par notre Inspecteur d'Académie.

Valérie Millier

■ Comité technique paritaire (CTP) du 11 septembre 2007

Des moyens de plus en plus constants.... dans la pénurie !

Des classes surchargées, des fusions d'écoles, globalisons...
globalisons sur deux écoles, puisqu'elles sont proches,
globalisons sur une commune, puisque c'est le même périmètre,
globalisons, récupérons....

Et vive les moyennes qui permettent de mieux répartir, si l'on peut dire, la pénurie !
Chacun constate dans sa classe que les effectifs augmentent, que notre métier est
devenu, au fil des années de plus en plus difficile.



En Isère nous sommes les champions !

Nous nous situons (globalement !) derniers ou avant-derniers de tous les départements pour tous les indicateurs d'encadrements des élèves. Quelques chiffres éloquents tirés des documents officiels de notre administration :

- 5.3 % des enfants de 2 à 3 ans scolarisés (la moyenne nationale est de 20 %). Pour mémoire, la moyenne était de 22, 2 % dans notre département en 1990. Belle dégringolade !
- 6.9 % c'est le pourcentage de postes dans l'ASH, par rapport au nombre global de postes d'enseignants; la moyenne nationale est de 8.7 %.
- 10% c'est le pourcentage des postes de psychologues scolaires non assurés dans le département : sur 69 postes, 5 sont vacants ; 2,5 postes sont pourvus par des personnes travaillant à temps partiel mais qui ne sont pas « complétées ».
- 15 postes G sur 69 ne sont pas pourvus. En 2000, et pour moins d'élèves (environ 10 000 de moins), il y avait 88 postes G, 13 n'étaient pas pourvus.

Dégradation du service public ? Service quoi ?

Valérie Millier, Pierre Roman

Alerte EPEP !

Le Ministre vient d'annoncer la prochaine publication du décret en vue de l'expérimentation pour la rentrée 2008. Le SNUipp dénonce ce projet, visant à déposséder les enseignants de leur rôle dans l'élaboration des projets pédagogiques et à globaliser les effectifs pour « optimiser » les fermetures de classes. Consultez et diffusez le diaporama disponible sur notre site <http://38.snuipp.fr> et sur le site du SNUipp national : <http://www.snuipp.fr/spip.php?article4336>

Pour un référendum sur le projet de nouveau traité européen

En 2005, les citoyen(ne)s de notre pays et des Pays-Bas ont refusé démocratiquement la constitution européenne que les chefs d'État et de gouvernement avaient adoptée.

En 2007, ces chefs d'État et de gouvernement viennent d'adopter, le 18 octobre à Lisbonne, un nouveau traité élaboré par une procédure éclair sans débat populaire, ni référendum.

De l'avis de tous (et notamment de Valéry Giscard d'Estaing qui l'exprime très clairement dans un article du Monde daté du 24 octobre), ce soi-disant « mini-traité » reprend sous une autre forme l'essentiel de la « constitution » rejetée. Il s'agit en fait d'une somme considérable d'amendements et de modifications des traités antérieurs qui intègrent la totalité des éléments du traité de 2005. Cela est totalement illisible.

En France, comme dans les autres pays membres de l'Union, la construction européenne marque en profondeur toutes les politiques et bien évidemment les services publics dont l'éducation. Quelle que soit l'appréciation que l'on porte sur le type d'Europe en train de se construire et sur les politiques jusqu'ici menées dans son cadre, l'impératif démocratique est identique : toutes les citoyennes, tous les citoyens doivent pouvoir débattre des politiques européennes et avoir leur mot à dire sur l'avenir de l'Union. Sinon, le fossé se creusera davantage entre les aspirations populaires et la construction européenne, qui doit être l'affaire de toutes et de tous.

Une simple ratification parlementaire ne permettrait pas de mener ce débat dans l'ensemble du pays. À plusieurs reprises, le peuple a été consulté directement sur l'avenir de l'Europe. En 2005, il s'est prononcé par référendum sur le projet de Traité Constitutionnel Européen. Pour éviter que le peuple tranche, Nicolas Sarkozy veut faire adopter le nouveau traité par la voie parlementaire. Aujourd'hui, il faut à nouveau un référendum.

C'est pourquoi, quoi que nous ayons voté il y a deux ans, exigeons un référendum sur le nouveau traité européen.

Anne Tuailon

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CÉDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuailon - Mise en page : Anne Tuailon - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal novembre 2007

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

Manifeste des innombrables

Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros.

Article L622-1 Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Je déclare comme des milliers d'autres personnes résidant en France avoir soutenu, soutenir actuellement et/ou être prêt à soutenir un jeune majeur scolarisé, un enfant et sa famille sans titre de séjour pour leur permettre de poursuivre leur vie en France dans la dignité.

Au nom de l'Humanité, je continuerai à aider des personnes dites sans-papiers à faire face aux décisions arbitraires et brutales qui brisent leur avenir et violent leurs droits fondamentaux.

Je déclare refuser de me plier à des mesures indignes et inhumaines et agir ainsi, comme d'autres innombrables l'ont fait en d'autres périodes de l'histoire, en accord avec les principes du droit international qui protègent les migrants, les droits de l'enfant et la vie privée et familiale, comme avec les valeurs universelles de fraternité, d'égalité, de liberté et d'accueil dont se réclame notre République.

Je soussigné....

Adresse

Date

Signature

Signature(s) à renvoyer à : RESF c/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris



■ Toujours plus loin dans l'insupportable !

- 21 septembre, Chulan Zhang Liu se jette par la fenêtre lors d'un contrôle de police à Paris. Sa mort, quelques jours plus tard est dissimulée pendant tout un week-end.

En deux mois, c'est la cinquième défenestration d'une personne sans papier.

- 2 octobre : Madie Fofana, 20 ans, lycéenne l'année dernière au lycée Mounier de Grenoble, est arrêtée au guichet de la Préfecture et transférée au bâtiment des femmes (qu'elle inaugure) du centre de rétention administrative (CRA) de Nîmes.

- 16 octobre : Déploiement de gendarmes et de pompiers dans un village lyonnais, pour empêcher une mère et ses deux enfants de se jeter par la fenêtre alors que les forces de l'ordre viennent l'arrêter à 7 heures du matin, sans qu'une procédure judiciaire n'ait été enclenchée.

Les enfants non plus ne sont pas épargnés :

- 4 octobre : une petite fille de 15 mois et sa mère, enceinte, sont arrêtées et placées au CRA. La mère perdra ses jumeaux le lendemain.

- Le même jour : une jeune femme enceinte est arrêtée et placée au CRA de Cayenne en Guyane. Après avoir été transférée en urgence à l'hôpital, elle accouche d'un bébé mort né.

Toujours ce jeudi 4 octobre, une petite fille de 3 ans et sa mère sont arrêtées placées au CRA de Lyon Saint-Exupéry.

- 10 octobre : **un enfant handicapé moteur et mental et ses parents** sont arrêtés et placés au CRA de Toulouse

- 18 octobre : **un bébé de 3 semaines et ses parents** sont arrêtés et placés au CRA de Rennes-Saint-Jacques. Libérés, ils sont lâchés sans aide, à 400 Km de leur domicile.

Pour atteindre l'objectif de 25 000 reconduites à la frontière pour l'année 2007 défini par le ministère de l'Immigration et de l'identité nationale, plus rien ne semble arrêter certains services de police. Fixer un chiffre entraîne de fait la situation dramatique et intolérable que nous connaissons.

Que faire ?

S'impliquer, à sa mesure, dans des actions citoyennes. Chacun peut :

- a minima, suivre l'actualité du département en consultant la rubrique du RESF 38 sur <http://www.educationsansfrontieres.org/>
- s'inscrire sur la liste de diffusion du RESF38, en envoyant un mail à resf38@no-log.org
- signer les pétitions sur le site, ce geste reste très **efficace, il faut le faire !**
- participer aux rassemblements de protestation ou de soutien.

Tous les jours, grâce au soutien de RESF, certaines familles obtiennent des sursis. La mobilisation, l'action citoyenne porte ces détresses sur la place publique et permet, dans une certaine mesure, d'empêcher que cette politique, contraire aux principes des droits de l'homme et des droits de l'enfant, s'applique dans l'ombre, à l'abri des regards.

Gabrielle Beyler

■ Capd du 27 août

- Intégration dans le corps des Professeurs des écoles.

Le contingent pour l'intégration dans le corps des professeurs des écoles est fixé par le ministère. Pour l'Isère il était cette année de 377. Le nombre de candidats étant de 213, toutes les demandes ont donc été satisfaites.

Nous avons une fois de plus, dénoncé ce procédé d'intégration. Nous revendiquons l'intégration de tous avec reconstitution de carrière.

- Accès à la hors classe.

39 collègues sont promus à la hors classe au 1^{er} septembre. 11 collègues de la liste partent à la retraite, ce qui permet d'intégrer 11 collègues de la liste supplémentaire.

Le SNUipp est opposé à ce type d'avancement au mérite et revendique la création d'un 12^{ème} échelon accessible à tous.

Le barème du dernier promu est de 41,400. Il y avait des ex æquo : tous les barèmes 41,400 n'ont donc pas été promus.

■ Capd du 19 octobre

Cette CAPD traitait principalement des promotions.

Le barème pour les promotions se calcule ainsi : Ancienneté générale de service (AGS°) +2 fois la note au 1^{er} septembre.

L'AGS se calcule au 31 août pour les PE au 31 décembre pour les instituteurs.

Pour être promu il faut être promouvables c'est à dire avoir effectué un temps défini dans l'échelon.

En cas d'égalité de barème c'est l'âge qui départage.

Pour 30% des promouvables sont promus au grand choix pour les PE (au choix pour les instits) et 5/7 au choix. pour les PE (Mi choix pour les instits) Les promouvables à l'ancienneté sont promus automatiquement.

Nous rappelons que le Snuipp est opposé à la prise en compte de la note dans le barème et demande un déroulement de carrière égal pour tous.

Les délégués du personnel du SNUipp

Tableaux des promotions

Instituteurs	Choix			Mi choix		
	promouvables	promus	barème dernier promu	promouvables	promus	barème dernier promu
7ème	2	0		2	1	38 239
8ème	1	0		2	1	41 789
9ème	12	4	45 742	12	9	46 808
10ème	52	16	51 388	28	20	52 206
11ème	38	11	61 250	11	8	61 256

PE	Grand choix			Choix		
	promouvables	promus	barème dernier promu	promouvables	promus	barème dernier promu
5ème	268	80	30 000			
6ème	318	95	35 000	217	155	33 500
7ème	310	93	49 850	225	161	39 156
8ème	344	103	57 336	236	168	45 000
9ème	254	76	61 961	138	99	55 906
10ème	187	57	70 317	140	100	66 497
11ème	123	37	75 822	52	37	68 728

■ Absentéisme scolaire et loi de prévention de la délinquance

De nouvelles modalités se mettent en place en ce qui concerne le signalement de l'absentéisme scolaire. C'est la conséquence directe du vote et de l'application de la loi dite « de prévention de la délinquance ». La nouvelle mesure consiste à demander aux directeurs ou directrices d'école de signaler l'absence des élèves au Maire.

Le SNUipp est totalement opposés à cette loi qui entend, entre autre, traiter les difficultés sociales par la délation et la répression.

Nous demandons donc aux directeurs de ne pas envoyer ces signalements aux maires.

■ Calendrier prévisionnel des opérations collectives

Tout au long de l'année, des commissions paritaires (paritaire, cela signifie qu'il y a autant de membres de l'administration que de délégués du personnel). Ces commissions n'ont pas de pouvoir décisionnaire, mais l'IA doit les consulter avant de prendre ses décisions. Le SNUipp y défend pied à pied les intérêts des collègues.

Nous vous présentons le calendrier de ces commissions et des opérations qui les entourent.

En amont et en aval, nous effectuons un important travail pour que les opérations se fassent dans la plus grande transparence et que les intérêts de tous soient préservés et défendus.

Vous trouvez systématiquement des informations sur notre site, nous envoyons des messages dans les écoles et à nos syndiquer pour préciser le maximum de choses et nous vous présentons chaque fois des comptes rendus dans nos bulletins. Vous en trouvez encore dans ces pages.

N'hésitez pas, avant ou après, à nous contacter même si parfois, il est difficile de nous obtenir ; en période de « chauffe » nous sommes très sollicités.



Des dates qu'il ne faut pas laisser passer



◆ Promotions :

- ont été examinées à la CAPD du 19 octobre 2007

◆ Liste d'aptitude direction d'école :

- entretien : mercredi 16 janvier 2007
- résultat CAPD du 8 février 2007

◆ Stages de formation continue :

- groupe de travail du 6 décembre 2007

◆ Départ en stage psychologue scolaire et CAPA-SH :

- date demandes pas encore fixée
- examinées CAPD 15 janvier 2008

◆ Mouvement

- règles du mouvement : CAPD du 6 décembre 2007
- saisie du 11-2 au 6-3-2008 (internet uniquement !)
- Résultats CAPD du 6 mai 2008

◆ Demande de temps partiel et de disponibilités, demande de congés formations :

- demande : voir règles du mouvement
- résultats CAPD du 6 mai 2008

◆ CTPD :

- février ou mars (en principe)
- réouverture du serveur mouvement pour les collègues concernés par les mesures du 1er au 9 avril 2008.

◆ Mouvement 2^{ème} phase :

- saisie des vœux du 25 mai au 4 juin 2008
- résultats CAPD du 24 juin 2008

◆ demande d'ineat-exeat

- examinées le 24 juin et fin août

◆ CTPD d'ajustement fin juin

◆ liste d'aptitude PE :

- CAPD du 24 juin 2008

◆ Tableau d'avancement hors classe :

- CAPD du 24 juin 2008

◆ Un CTPD d'ajustement quelques jours après la rentrée



■ Permutations

Voici le calendrier prévisionnel des permutations informatisées

Les dates précises seront publiées dans la note de service qui paraîtra au BOEN début novembre 2007

Pour plus de renseignements vous pourrez consulter notre site que nous actualiserons au fur et à mesure



- **À partir du 19 novembre 2007** : ouverture du service internet.

- **10 décembre 2007** : fermeture du service internet.

- **11 au 13 décembre 2007** : envoi des confirmations des candidatures dans la boîte aux lettres I-Prof de l'enseignant.

- **21 décembre 2007** : date limite du renvoi des confirmations.

- **22 février 2008** : date limite de réception des demandes d'annulations ou de modifications exceptionnelles de candidature et des dernières demandes déposées au titre

du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur).

- **Fin mars 2008** : résultats.



C'est décidé,
je me syndique !

**N'utilisez-plus
l'enveloppe T pour
nous transmettre
votre adhésion.
Elle n'est plus
valable et la Poste
la détruirait.**

